

AR Prefecture

005-210501078-20261026-104_2026-DE
Reçu le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°104-2026

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2026

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 11 de présents : 10 de votants : 11 date de convocation : 20 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt six octobre à dix-huit heures trente les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal après convocation, sous la Présidence de REY Olivier, Maire de la commune.

Présents : REY Olivier, Mr HERZER Nicolas, BARNEOUD-ROUSSET Catherine, HEBREARD Anne-Marie, GUILPAIN Sandrine, CHOLLET Camille, HERMITTE Lilian, GAILLARD Vincent, CEAS Michael, CROSASSO Jean-Luc,

Absents représentés : PEYRON Jean-Luc donne procuration à Nicolas HERZER

Absent non représenté excusé :

Absent non représenté : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CHOLLET Camille est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : BUDGET FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS
DEFIBRILLATEUR AUTOMATISE EXTERNE -DAE-
Demande de subventions
Rapporteur : Nicolas HERZER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de contribuer à la sécurité sanitaire des habitants et du public ;

Considérant la nécessité de renouveler les deux défibrillateurs actuellement installés à la mairie et à l'abri-bus du Clos du Vas ;

Considérant la volonté de la municipalité de renforcer la sécurité des personnes par l'installation d'un troisième défibrillateur à l'abri-bus de Puy-Chalvin ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'acquisition de trois défibrillateurs afin de renouveler les équipements existants et de renforcer la couverture du territoire communal.

Afin de contribuer au financement de cette opération, il est proposé de solliciter une aide financière à hauteur de 70 % auprès de l'un des organismes suivants, selon les dispositifs d'aide mobilisables

- Le Département des Hautes-Alpes, au titre de la dotation cantonale.

AR Prefecture

005-210501078-20261026-104_2026-DE
Reçu le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

	dépenses	recettes
Dotation cantonale 70%		3 583.71€
Part communale	1 535.88€	= 5 119.59€HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver le projet d'acquisition de 3 défibrillateurs ;

D'approuver le plan de prévisionnel de financement ce dessus ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à effectuer les demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

Mr le Maire
Olivier REY



Mme CHOLLET Camille

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
Pour copie conforme, Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 octobre 2026
De la publication sur le site de la Mairie le 27 octobre 2026

Conformément aux articles de R.421.1 à R.421.7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, et/ou de sa notification, d'un recours par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite

Mairie de Puy Saint André - 644 route du Canal - LE CHEF LIEU - 05100 PUY SAINT ANDRE -
mairie@puysaintandre.fr - 04 92 20 24 26 site : www.puysaintandre.fr